

8. **Délibération**

- Le conseil municipal valide :
 - * la réduction du montant de la facture d'eau et d'assainissement de M. Veuleger Gérald : erreur du relevé de la consommation suite à un déplacement du compteur d'eau.
 - * l'annulation de la facture d'eau de Mme Clery qui a quitté son logement sans prévenir. Le contrat sera mis au nom de son ex-compagnon, Mr. Le Guennec.

9. **Délibération CCPA**

- Le conseil municipal accepte l'actualisation de l'arrêté de délégation de signature afin de fluidifier l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette délégation permettra au personnel du service ADS d'envoyer des courriers pour les demandes de pièces complémentaires, de majorations des délais d'instruction des dossiers, ainsi que les courriers de rejets tacites. Il permettra également de proposer des arrêtés.

10. **Signature de la convention avec le collège de Briord**

Le conseil municipal reconduit la convention avec le collège de Briord concernant la mise à disposition de locaux pour le suivi médical des élèves du 1^{er} degré de l'école de Sault-Brenaz. Et du versement annuel de 55 euros, soit un euro par élève permettant notamment de financer le matériel portatif utilisé.

11. **Avenant à la convention N° 2017-101-BATI**

Le conseil municipal valide la signature de l'avenant de la convention avec l'agence d'ingénierie de l'Ain en vue d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la mise en accessibilité du bâtiment Mairie Ecoles.

12. **Comité National d'Action Sociale**

- le Conseil Municipal valide la nomination de Mme Valérie Allandrieu en tant que déléguée des agents et correspondante du CNAS suite au départ en retraite de Mme Régine Martin.

Prochain conseil : le mardi 28 janvier à 20h30